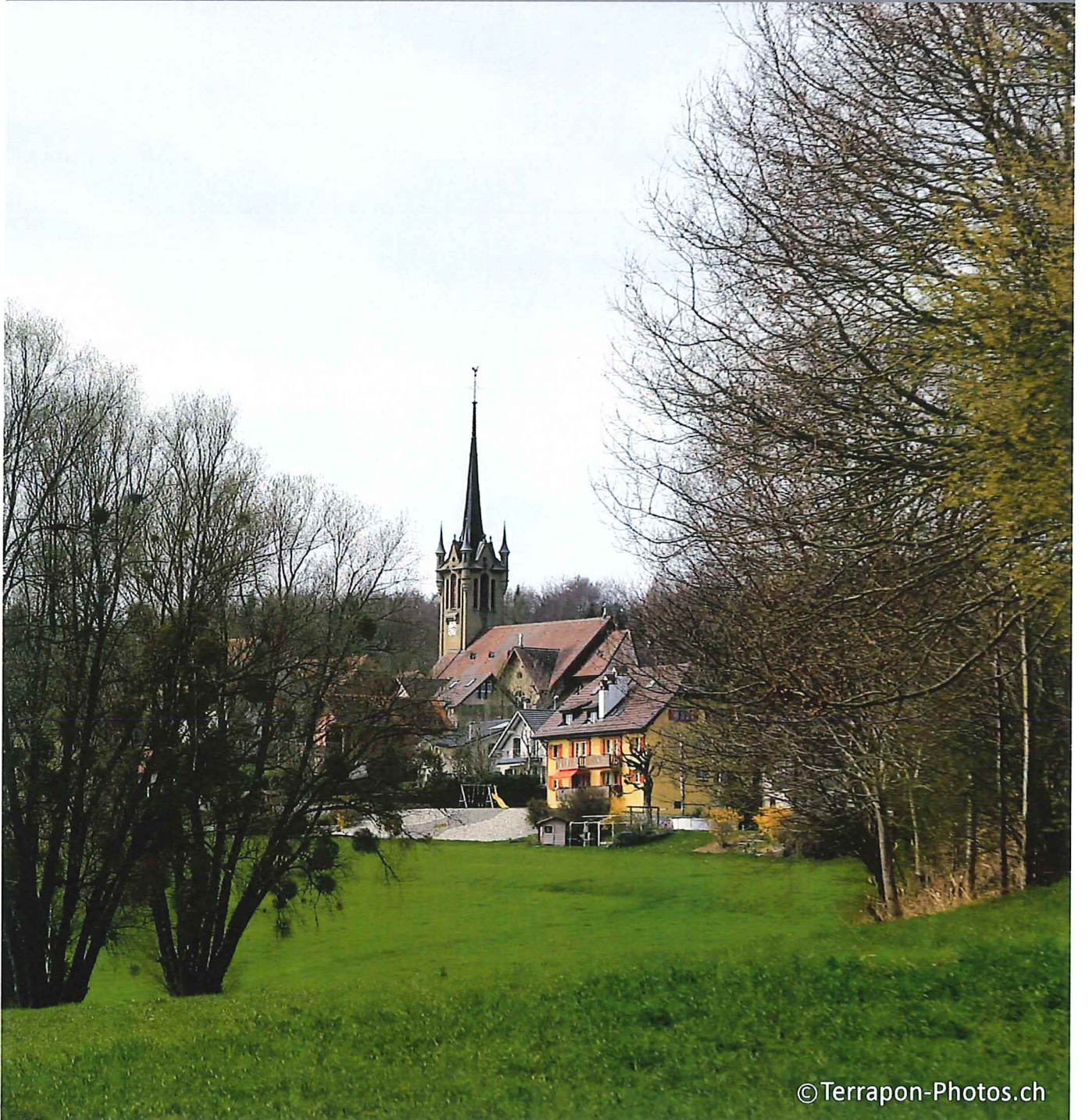




www.labrillaz.ch



INFORMATION COMMUNALE



© Terrapon-Photos.ch

Mot de la syndique

A la bonne école ...

D'aucuns vantent ses qualités, d'autres se plaignent de ses défauts : l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire suscite des discussions souvent passionnées. Mère de quatre enfants, je pensais sans fausse modestie connaître les rouages de cette mouvance pédagogique faite pour évoluer avec les époques, elles qui se suivent mais ne se ressemblent pas.

Comme beaucoup d'entre vous, j'ai transpiré face à tel devoir scolaire de mathématiques ou à telle méthode particulière d'apprentissage. Pourquoi le cacher ? Il m'arrivait de m'interroger sur la pertinence d'un enseignement, voire sur l'utilité d'un choix de sujet imposé. Oui, je m'égarais parfois dans un énervement à peine retenu mais de brève durée...

Heureusement, comme dans le passé, le printemps revient toujours avec ses fleurs et ses chants d'oiseaux. Quel bel exemple de renaissance ou de renouveau ! L'on devine que comme de coutume, sur le banc des classes, les élèves comptent les semaines avant les grandes vacances. Quant au responsable d'établissement et aux membres du conseil communal, ils ont les yeux rivés sur les effectifs scolaires et les effets de seuil.

Ces derniers sont pour le moins stricts : soit ils sont franchis et l'on se trouve du bon côté, soit c'est l'inverse et l'on se trouve du mauvais. Aussi « simple » que cela ? Indéniablement. Un seul élève en moins peut signifier la fermeture d'une classe, et un seul en plus l'ouverture ou le maintien de celle-ci.

Résultat : toute une procédure a été mise en place dès fin janvier pour que les communes annoncent les probables fermetures ou ouvertures de classes. Dès le 15 mai prochain, une fois les effectifs connus, les décisions deviendront définitives, quelles que soient les fluctuations qui pourraient encore intervenir jusqu'au premier jour d'école ou en cours d'année scolaire.

Ces répartitions qui changent chaque année amènent leurs lots de désagréments. Le responsable d'établissement devient un jongleur professionnel qui met en place les classes en tenant compte des dispositions réglementaires et des exigences pédagogiques. En toute logique, les enseignants sont consultés, quoi que... lorsqu'une classe est supprimée, ce qui risque d'arriver avec les écoles enfantines de notre cercle scolaire, la procédure de licenciement est aussitôt enclenchée par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS).

Je dois l'admettre, j'ai longtemps pensé que les métiers de l'enseignement représentaient une sorte d'idéal : à savoir, travailler avec des enfants, profiter de longues vacances, de la sécurité de l'emploi et j'en passe. J'ai changé d'avis : la spécialité est devenue plus difficile, désormais plus soumise à la règle de l'offre et de la demande. Sans oublier le stress dû à la fonction, du comportement des écoliers aux demandes des parents.

Aujourd'hui, plus que jamais, j'ai envie de dire un grand merci à toutes celles et ceux qui gravitent autour du monde scolaire. Ils n'influencent rien de moins que l'avenir professionnel et l'ouverture d'esprit de nos enfants.

Beatrix Guillet, syndique



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale

**le lundi 22 mai 2017 à 20 h 00
à la salle polyvalente à Lentigny**

Ordre du jour

- 1. Promotion des nouveaux citoyens**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 22 juin 2016**
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
- 3. Comptes 2016**
(disponibles à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
 - 3.1. Présentation générale du compte communal
 - Compte de fonctionnement
 - Compte des investissements
 - 3.2. Rapport de la commission financière
 - 3.3. Approbation des comptes
- 4. Budget des investissements 2017 – modification**
 - 4.1. Achat de terrain
 - 4.1.1. Rapport de la commission financière
 - 4.1.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.2. Mise aux normes de la déchetterie de Lentigny
 - 4.2.1. Rapport de la commission financière
 - 4.2.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.3. Ecole d'Onnens : rénovation extérieure partie copropriété
 - 4.3.1. Rapport de la commission financière
 - 4.3.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.4. Ecole d'Onnens : rénovation extérieure partie ancien château
 - 4.4.1. Rapport de la commission financière
 - 4.4.2. Vote du crédit y relatif
- 5. Divers**

BILAN
AU 31.12.2016

Bilan au 31 décembre 2016	
ACTIF	
Disponibilités	CHF 1'279'596.89
Caisses	CHF 2'160.90
CCP	CHF 1'179'710.54
UBS 260.66887365.1	CHF 97'725.45
Avoir	CHF 4'166'555.60
Compte courant Etat de Fribourg	CHF 511'213.39
Autres débiteurs	CHF 826'629.55
Débiteurs Impôts Anticipé	CHF 5.35
Débiteurs	CHF 769'578.67
Débiteurs Paroisse de La Brillaz acomptes versés	CHF 147'985.05
Débiteurs impôts 2008-2016	CHF 1'911'143.59
Placements	CHF 43'020.00
Placements bancaires	CHF 42'619.00
Actions et parts sociales	CHF 400.00
Immeubles Onnens	CHF 1.00
Actifs transitoires	CHF 21'324.99
Patrimoine administratif / Investissements	CHF 10'466'182.75
Salle polyvalente	CHF 2'490'439.05
Ecole de Lentigny Caméléon	CHF 3'145'171.65
Complexe communal	CHF 371'092.00
Routes et trottoirs Onnens	CHF 984'019.30
Réfection captage Lentigny	CHF 243'055.45
Plan aménagement territoire	CHF 249'205.30
Ecole de Lentigny rénovation extérieure	CHF 118'276.75
Nouvelle mensuration cadastrale	CHF 104'742.60
Adduction d'eau Lovens 2ème partie	CHF 22'982.35
Ecole de Lentigny création classe enfantine	CHF 105'280.40
Appartement école Onnens	CHF 81'167.25
Route de Cottens	CHF 42'159.35
Trottoirs	CHF 38'934.20
Ouvrages de génie civil, adductions	CHF 55'842.50
Ecoles	CHF 19'050.65
STEP (canalisations)	CHF 595'196.65
Mobilier, machines, véhicules	CHF 32'319.55
Réfection route de Lovens 01	CHF 26'000.00
PGEE Lentigny	CHF 31'314.00
Station d'épuration et collecteurs	CHF 585'872.45
Bâtiment communal - transf. appartement	CHF 16'366.30
Ouvrages de génie civil, routes	CHF 231'340.20
Déchetterie	CHF 31'680.80
Butte de tir	CHF 76'826.55
Ouvrage génie civil : épuration, collecteur	CHF 128'114.35
Evacuations eaux Meinoud + haut village LE	CHF 99'989.35
Ordures : containers et emplacement	CHF 101'230.50
Reprise des infrastructures	CHF 108'394.60
Eau canalisations	CHF 81'425.95
Adduction d'eau source Maison Rouge	CHF 190'631.65
Parcs publics	CHF 58'033.05
Objets amortis avec valeur CHF 1.00 au bilan	CHF 28.00
Prêts et participations permanentes	CHF 175'630.00
TOTAL DE L'ACTIF	CHF 16'152'310.23

Bilan au 31 décembre 2016		
PASSIF		
Engagements courants	CHF	1'276'159.75
Créanciers	CHF	376'192.10
Autres créanciers	CHF	867'020.50
Impôts paroisses	CHF	6'909.60
Dépôts de garantie	CHF	7'300.00
Capital dotation commission scolaire	CHF	18'737.55
Dettes à moyen et long terme	CHF	5'625'500.00
Provisions	CHF	177'597.25
Passifs transitoires	CHF	366'953.70
Réserves	CHF	5'760'042.21
Réserve obligatoire P.C.	CHF	428'425.45
Réserve obligatoire Service des Eaux	CHF	120'009.84
Réserve épuration des eaux - taxe de base	CHF	1'318'758.13
Réserve obligatoire Ordures	CHF	201'734.89
Réserve épuration - Taxe d'exploitation	CHF	78'456.45
Réserves d'investissements	CHF	551'997.10
Réserve nouvelle mensuration	CHF	318'908.55
Réserve routes	CHF	1'588'782.95
Réserve - bâtiments	CHF	763'662.85
Autres réserves	CHF	50'000.00
Réserve cercle scolaire	CHF	339'306.00
Capital	CHF	2'844'328.19
Résultat	CHF	101'729.13
TOTAL DU PASSIF	CHF	16'152'310.23

**COMPTE DE
FONCTIONNEMENT
2016**

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2016

Compte	Désignation	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	641'050.44	205'951.65	667'679.00	182'801.00	685'866.40	159'021.40
01.	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	125'906.95	2'391.90	136'230.00	4'860.00	109'372.85	2'285.80
02.	ADMINISTRATION GENERALE	515'143.49	203'559.75	531'449.00	177'941.00	576'493.55	156'735.60
1.	ORDRE PUBLIC	197'311.75	107'915.40	284'286.30	180'708.00	168'101.15	101'638.60
10	PROTECTION JURIDIQUE	7'540.00		7'540.00		7'540.00	
12.	JUSTICE	47'102.70		47'103.00		52'345.00	
14.	POLICE DU FEU	87'415.75	61'094.55	80'911.00	38'845.00	31'877.05	31'428.90
15.	MILITAIRE	634.70	6.90	345.00	18.00	157.00	4.45
16.	PROTECTION CIVILE	52'363.10	46'812.20	146'440.00	141'840.00	74'280.70	70'203.50
173	PROTECTION DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE	2'255.50	1.75	1'947.30	5.00	1'901.40	1.75
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	4'247'966.90	2'428'841.15	4'384'775.65	2'491'005.45	4'366'248.00	2'439'196.00
20.	ECOLLES	4'247'966.90	2'428'841.15	4'384'775.65	2'491'005.45	4'366'248.00	2'439'196.00
200.	ECOLE ENFANTINE	141'896.40		145'613.20		182'298.55	
210.	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	2'264'634.05	917'906.80	2'309'474.45	919'459.30	2'311'522.25	917'812.95
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	131'738.45	129'866.85	139'890.00	136'395.00	106'738.15	97'449.05
220.	ECOLLES SPECIALISEES	303'253.30		323'711.85		315'532.20	
230.	FORMATION PROFESSIONNELLE	15'487.05		14'600.00		14'557.50	
290.	ADMINISTRATION SCOLAIRE	12'379.75	2'489.60	16'950.00	615.00	12'508.15	842.80
201.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE ENFANTINE (CS)	12'277.10	12'277.10	13'825.00	13'825.00	17'777.85	17'777.85
211.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE (CS)	144'751.40	144'751.40	158'865.00	158'865.00	161'270.70	161'270.70
291.	CERCLE SCOLAIRE ADMINISTRATION (CS)	879'842.40	879'842.40	900'268.15	900'268.15	898'905.80	898'905.80
292.	BUS (CS)	279'025.85	279'025.85	285'100.00	285'100.00	268'190.15	268'190.15

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2016

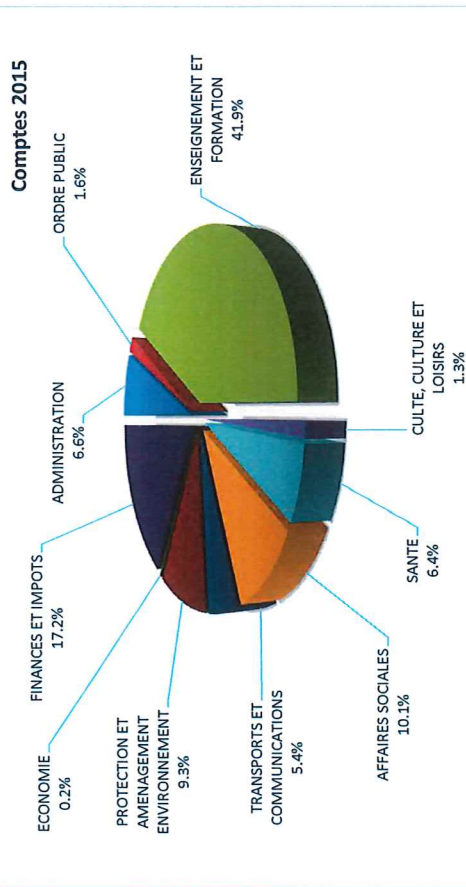
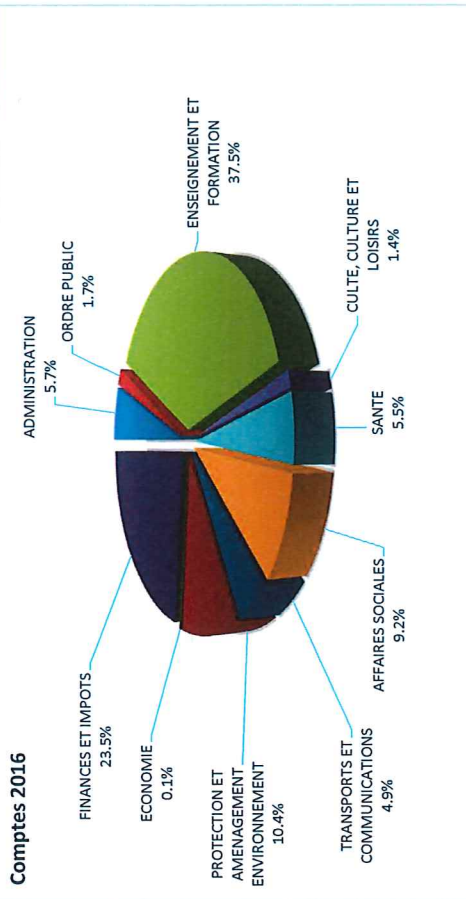
Compte	Désignation	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
293.	BIBLIOTHEQUE (CS)	8'868.35	8'868.35	10'258.00	10'258.00	8'278.00	8'278.00
294.	CAMPS /COLONIE / LOTO (CS)	44'386.60	44'386.60	55'160.00	55'160.00	57'502.50	57'502.50
295.	INFORMATIQUE (CS)	9'426.20	9'426.20	11'060.00	11'060.00	11'166.20	11'166.20
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	155'618.15	22'621.65	151'754.80	22'056.50	137'111.95	23'139.15
30.	CULTURE	61'945.95	98.20	62'979.80	95.00	64'728.80	78.95
33.	PARC PUBLIC	30'341.70	64.60	27'175.00	61.50	17'826.00	100.20
34.	SPORT	24'004.50	368.85	23'600.00		18'010.00	
35.	AUTRES LOISIRS, COLONIES VAC., MAISON JEUNES	39'326.00	22'090.00	38'000.00	21'900.00	36'547.15	22'960.00
4.	SANTE	628'840.10	29'032.15	622'280.50	10'012.30	661'535.20	25'687.15
40.	HOPITAUX	25'852.15	3'761.40	25'450.10	12.30	32'700.90	4'082.40
41.	HOMES MEDICALISES	453'674.70	4'169.00	452'174.85		486'792.00	938.00
44.	SOINS AMBULATOIRES	134'305.55	10'407.00	129'655.55		123'906.50	5'545.00
46.	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	15'007.70	10'694.75	15'000.00	10'000.00	18'135.80	15'121.75
5.	AFFAIRES SOCIALES	1'044'476.15	71'634.50	1'056'149.55	62'305.00	1'048'593.10	156'962.10
50.	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE		1'728.60		1'630.00		1'704.10
540.	PROTECTION DE LA JEUNESSE	106'342.40	228.20	57'530.00	75.00	130'401.20	38'295.50
541.	ECOLE MATERNELLE	112'509.45	69'653.75	112'721.65	60'500.00	111'527.45	115'957.60
55.	INSTITUTIONS POUR HANDICAPES	447'511.10		439'430.50		437'174.75	
56.	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION LOGEMENTS	2'444.50		2'500.00		2'462.85	
58.	ASSISTANCE	375'668.70	23.95	443'967.40	100.00	367'026.85	1'004.90
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	559'037.50	141'688.85	589'678.20	138'463.00	558'735.47	145'674.15
61.	ROUTES CANTONALES	55'169.60		60'156.00		60'910.50	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	491'915.90	141'688.85	517'718.20	138'463.00	497'824.97	145'674.15

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2016

Compte	Désignation	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
64	TRAFIC FERROVIAIRE	11'952.00		11'804.00			
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'181'727.65	1'110'709.45	999'092.00	904'289.90	971'544.85	941'563.05
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	449'207.05	449'207.05	299'250.00	299'250.00	323'465.60	323'465.60
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	248'745.00	248'745.00	208'650.00	208'650.00	229'534.10	229'534.10
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	202'176.10	202'176.10	195'400.00	195'400.00	196'974.05	196'974.05
720.	ORDURES MENAGERES	169'611.05	169'611.05	162'650.00	162'650.00	163'823.50	163'823.50
740.	CIMETIERE	12'356.25	4'112.35	21'500.00	5'435.00	9'625.75	3'830.25
750.	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	1'649.80	3'778.40	1'592.00	4.90	3'302.20	13.95
780.	PROTECTION DE LA NATURE	37.60					
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	97'944.80	33'079.50	110'050.00	32'900.00	44'819.65	23'921.60
8.	ECONOMIE	16'727.20	257.85	16'082.00	1'627.05	18'931.50	235.80
80.	AGRICULTURE	298.10	225.85	526.00	14.75	379.80	198.25
81.	FORETS	16'429.10	32.00	15'556.00	1'612.30	18'551.70	37.55
9.	FINANCES ET IMPOTS	2'659'555.83	7'315'388.15	1'269'342.65	6'056'407.10	1'795'432.98	6'436'165.71
90.	IMPOTS	85'279.60	5'957'712.09	80'700.00	5'037'900.00	86'671.55	5'435'794.55
930	PEREQUATION FINANCIERE		381'397.00		381'397.00		356'993.00
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	1'164'292.18	650'295.01	1'166'037.85	614'505.30	1'183'721.98	616'905.66
940.	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	502'230.70	493'312.11	483'217.00	473'517.60	498'021.08	490'650.91
942.	BATIMENTS ECOLES	233'718.65	18'036.25	244'679.85	17'369.00	252'347.45	22'310.05
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	389'020.53	48'688.75	393'436.90	35'072.00	389'106.90	49'128.35
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	39'322.30	62'274.00	44'704.10	60'562.70	44'246.55	26'832.45
945.	PATRIMOINE FINANCIER		27'983.90		27'984.00		27'983.90
99.	AUTRES POSTES	1'409'984.05	325'984.05	22'604.80	22'604.80	525'039.45	26'472.50

RECAPITULATIF DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2016

Compte	Désignation	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	641'050.44	205'951.65	667'679.00	182'801.00	685'866.40	159'021.40
1	ORDRE PUBLIC	197'311.75	107'915.40	284'286.30	180'708.00	168'101.15	101'638.60
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	4'247'966.90	2'428'841.15	4'384'775.65	2'491'005.45	4'366'248.00	2'439'196.00
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	155'618.15	22'621.65	151'754.80	22'056.50	137'111.95	23'139.15
4	SANTE	628'840.10	29'032.15	622'280.50	10'012.30	661'535.20	25'687.15
5	AFFAIRES SOCIALES	1'044'476.15	71'634.50	1'056'149.55	62'305.00	1'048'593.10	156'962.10
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	559'037.50	141'688.85	589'678.20	138'463.00	558'735.47	145'674.15
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'181'727.65	1'110'709.45	999'092.00	904'289.90	971'544.85	941'563.05
8	ECONOMIE	16'727.20	257.85	16'082.00	1'627.05	18'931.50	235.80
9	FINANCES ET IMPOTS	2'659'555.83	7'315'388.15	1'269'342.65	6'056'407.10	1'795'432.98	6'436'165.71
	TOTALISATION	11'332'311.67	11'434'040.80	10'041'120.65	10'049'675.30	10'412'100.60	10'429'283.11
	Résultat	101'729.13		8'554.65		17'182.51	



**COMPTE DES
INVESTISSEMENTS
2016**

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2016

Compte	Désignation	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1.	ORDRE PUBLIC	196'998.70	227'689.35	210'000.00	145'920.00	1'067.35	
14.	POLICE DU FEU	196'648.70	5'223.00	210'000.00	8'500.00		
14.501.0	Taxe d'entrée ACC	175'626.00		176'000.00			
14.509.0	Achats de marchandises	21'022.70		34'000.00			
14.661.0	Subventions ECAB		5'223.00		8'500.00		
15.	MILITAIRE	350.00	222'466.35		137'420.00	1'067.35	
15.500.0	Assain. butte stand tir	350.00				1'067.35	
15.622.0	Participations reçues de tiers		34'603.35		22'708.00		
15.660.0	Subventions fédérales		113'937.00		68'827.20		
15.661.0	Subventions cantonales		73'926.00		45'884.80		
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	3'797.30		14'000.00		63'810.75	
33.	PARC PUBLIC	3'797.30		14'000.00		63'810.75	
33.509.0	Places de jeux	3'797.30		14'000.00		63'810.75	
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	321'338.00	15'000.00	1'311'969.00	15'000.00	341'828.25	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	321'338.00	15'000.00	1'311'969.00	15'000.00	341'828.25	
62.500.2	Régularisation des emprises	27'395.55		77'365.50		55'053.95	
62.501.0	Aménagement de routes et trottoirs	7'137.80		9'263.50		24'224.25	
62.501.10	Eclairage public			107'000.00		80'215.90	
62.501.8	ON Crédit étude + réfection route de Lovens	20'155.35		710'340.00		7'551.95	
62.501.93	ON Porte d'entrée	11'889.85				174'782.20	
62.501.94	LE Piste cyclable Lentigny - Chénens	38'758.30		192'000.00			
62.506.0	Achat véhicules et machines	216'001.15		216'000.00			
62.606.0	Ventes de biens		15'000.00		15'000.00		

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2016

Compte	Désignation	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	769'112.80	308'960.70	2'762'321.80		466'579.75	243'492.60
70.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	70'819.15	114'604.65	282'000.00		128'245.50	114'018.60
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	70'819.15	114'604.65	282'000.00		128'245.50	114'018.60
700.501.02	Adduction d'eau En Salley	70'819.15		130'000.00		24'037.75	
700.501.03	Adduction d'eau En Meinoud					51'175.95	
700.501.04	Adduction d'eau Route de Lovens			152'000.00			
700.501.7	Adduction d'eau source Maison Rouge					53'031.80	
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny		74'455.65				24'868.05
700.610.1	Taxes de raccordement Onnens		37'083.00				5'347.50
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens		3'066.00				31'633.25
700.660.0	Subvention ECAB						52'169.80
71.	PROTECTION DES EAUX	673'577.60	194'356.05	2'432'321.80		288'475.15	129'474.00
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	673'517.60	143'480.85	2'035'425.60		284'395.45	38'171.60
710.501.00	Taxe d'entrée AESC			576'000.00			
710.501.01	Construction collecteurs, canalisations liaison AESC	634'352.20		1'150'000.00			
710.501.9	Evacuation des eaux quartier Grande Fin	38'255.40		120'000.00		59'299.30	
710.501.92	Déversoir d'orage + bassin rétention Le Sécheron LE	910.00		189'425.60		225'096.15	
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny		143'480.85				38'171.60
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	60.00	50'875.20	396'896.20		4'079.70	91'302.40
711.501.01	Porte entrée Onnens construction collecteur	60.00				517.50	
711.501.02	Collecteur route de Lovens			364'000.00			
711.501.4	Collecteurs séparatifs Secteur C					1'900.80	
711.501.7	Construction bassin rétention LO			32'896.20		1'661.40	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2016

Compte	Désignation	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
711.610.0	Taxes de raccordement Onnens		50'875.20				11'761.40
711.610.1	Taxes de raccordement Lovens						79'541.00
720.	ORDURES MENAGERES	24'716.05		48'000.00		37'948.35	
720.501.0	Achat de conteneurs	24'716.05		48'000.00		37'948.35	
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					11'910.75	
790.509.2	PAL révision ensemble de la commune					11'910.75	
9.	FINANCES ET IMPOTS	19'682.25		72'430.95		265'137.20	
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	19'682.25		72'430.95		265'137.20	
942.	BATIMENTS ECOLES	19'682.25		72'430.95		265'137.20	
942.503.7	Ecole Caméléon : aménagements extérieurs 2014	19'682.25		72'430.95		265'137.20	
TOTAUX		1'310'929.05	551'650.05	4'370'721.75	160'920.00	1'138'423.30	243'492.60
RESULTAT			759'279.00		4'209'801.75		894'930.70

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

au Conseil communal et à la commission financière de

la Commune de La Brillaz
La Brillaz

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels de la Commune de La Brillaz pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

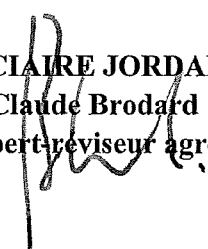
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal, respectivement à l'administration communale, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance (articles 60a et 60b RELCo).

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse et selon les dispositions de l'article 60c RELCo. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux principes de la comptabilité publique.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un excédent de produits de fonctionnement de CHF 101'729.13, un excédent de charges d'investissement de CHF 759'279.00 et une fortune de CHF 2'946'057.32 ressortant du bilan au 31 décembre 2016.

FIDUCIAIRE JORDAN SA
Claude Brodard
Expert-reviseur agréé



Fribourg, le 22 mars 2017

Annexe : comptes annuels 2016 (bilan, comptes de fonctionnement, comptes d'investissement, engagements hors bilan)

**BUDGET DES
INVESTISSEMENTS 2017
MODIFICATIONS**

Budget des investissements 2017 - Modifications

Compte	Désignation	Budget 2017		Comptes 2016		Budget 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	284'000.00					
02.	ADMINISTRATION GENERALE	284'000.00					
02.500.0	Achats de terrains zone intérêt public	284'000.00					
1.	ORDRE PUBLIC			196'998.70	227'689.35	210'000.00	145'920.00
14.	POLICE DU FEU			196'648.70	5'223.00	210'000.00	8'500.00
14.501.0	Taxe d'entrée ACC			175'626.00		176'000.00	
14.509.0	Achats de marchandises			21'022.70		34'000.00	
14.661.0	Subventions ECAB						
15.	MILITAIRE			350.00	222'466.35		137'420.00
15.500.0	Assain. butte stand tir			350.00			
15.622.0	Participations reçues de tiers				34'603.35		22'708.00
15.660.0	Subventions fédérales				113'937.00		68'827.20
15.661.0	Subventions cantonales				73'926.00		45'884.80
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS			3'797.30		14'000.00	
33.	PARC PUBLIC			3'797.30		14'000.00	
33.509.0	Places de jeux			3'797.30		14'000.00	
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	935'000.00		321'338.00	15'000.00	1'311'969.00	15'000.00
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	935'000.00		321'338.00	15'000.00	1'311'969.00	15'000.00
62.500.2	Régularisation des emprises	15'000.00		27'395.55		77'365.50	
62.501.0	Aménagement de routes et trottoirs			7'137.80		9'263.50	
62.501.00	Concept global de mobilité						
62.501.10	Eclairage public					107'000.00	

Budget des investissements 2017 - Modifications

Compte	Désignation	Budget 2017		Comptes 2016		Budget 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
62.501.8	ON Crédit étude + réfection route de Lovens	700'000.00		20'155.35		710'340.00	
62.501.93	ON Porte d'entrée			11'889.85			
62.501.94	LE Piste cyclable Lentigny - Chénens	150'000.00		38'758.30		192'000.00	
62.506.0	Achat véhicules et machines			216'001.15		216'000.00	
62.606.0	Ventes de biens				15'000.00		15'000.00
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	3'192'000.00		769'112.80		2'762'321.80	
70.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	152'000.00		70'819.15		282'000.00	
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	152'000.00		70'819.15		282'000.00	
700.501.02	Adduction d'eau En Salley			70'819.15		130'000.00	
700.501.04	Adduction d'eau Route de Lovens	152'000.00				152'000.00	
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny				74'455.65		
700.610.1	Taxes de raccordement Onnens				37'083.00		
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens				3'066.00		
71.	PROTECTION DES EAUX	2'550'000.00		673'577.60		2'432'321.80	
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	1'546'000.00		673'517.60		2'035'425.60	
710.501.00	Taxe d'entrée AESC	576'000.00				576'000.00	
710.501.01	Construction collecteurs, canalisations liaison AESC	970'000.00		634'352.20		1'150'000.00	
710.501.9	Evacuation des eaux quartier Grande Fin			38'255.40		120'000.00	
710.501.92	Déversoir d'orage + bassin rétention Le Sécheron LE			910.00		189'425.60	
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny				143'480.85		
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	1'004'000.00		60.00		396'896.20	
711.501.01	Porte entrée Onnens construction collecteur			60.00			

Budget des investissements 2017 - Modifications

Compte	Désignation	Budget 2017		Comptes 2016		Budget 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
711.501.02	Collecteur route de Lovens	364'000.00				364'000.00	
711.501.10	Canalisations Lovens	315'000.00					
711.501.5	Epurat. Fin d'Avau-centre vill séparatif 02	325'000.00					
711.501.7	Construction bassin rétention LO					32'896.20	
711.610.0	Taxes de raccordement Onnens				50'875.20		
720.	ORDURES MENAGERES	340'000.00		24'716.05		48'000.00	
720.501.0	Achat de conteneurs			24'716.05		48'000.00	
720.501.3	Aménagement déchetterie	340'000.00					
740.	CIMETIERE	150'000.00					
740.501.0	Réfection du mur du cimetière et aménagements	150'000.00					
9.	FINANCES ET IMPOTS	160'000.00		19'682.25		72'430.95	
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	160'000.00		19'682.25		72'430.95	
942.	BATIMENTS ECOLES			19'682.25		72'430.95	
942.503.7	Ecole Caméleon : aménagements extérieurs 2014			19'682.25		72'430.95	
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	160'000.00					
944.503.0	Bâtiment Ecole Onnens	110'000.00					
944.503.1	Bâtiment Ecole Onnens copropriété	50'000.00					
TOTAUX		4'571'000.00		1'310'929.05	551'650.05	4'370'721.75	160'920.00
RESULTAT			4'571'000.00		759'279.00		4'209'801.75

RAPPORTS SUR INVESTISSEMENTS

Décomptes finaux

Achat véhicules et machines

Lors de l'assemblée communale du 6 avril 2016, les citoyens et citoyennes ont accepté un crédit d'investissement de CHF 201'000.- TTC pour l'achat d'un tracteur polyvalent comprenant en plus du véhicule proprement dit, un chargeur frontal avec fixation pour la lame à neige, une balayeuse pour les routes, une saleuse, une remorque type « multibennes » et une épareuse pour l'entretien des bords de routes.

L'achat du véhicule et des machines a été réalisé comme prévu pour un montant de CHF 216'001.15 et la revente des anciens véhicules (balayeuse et « Meili ») pour CHF 15'000.-.

Le montant net utilisé est donc de CHF 201'001.15

Eclairage public

Le 5 mai 2015, lors de l'assemblée communale, les citoyens et citoyennes ont accepté un crédit de CHF 107'000.- TTC pour l'aménagement de l'éclairage public.

Aménagement qui consiste essentiellement au remplacement des ampoules au mercure, devenues interdites, par des ampoules LED.

L'étude de diverses variantes a permis de trouver des solutions moins onéreuses que prévue et la facture finale de ces travaux s'élève à CHF 80'215.90. Soit CHF 26'784.10 (25%) en dessous de l'investissement consenti par l'Assemblée communale.

Il est à noter que les premiers effets positifs de cet investissement ont pu être constatés dans la mesure où les frais d'éclairage 2016 sont inférieurs de moitié par rapport à l'année précédente.

Adhésion aux corps des sapeurs-pompiers d'Autigny, Chénens et Cottens (CSP ACC)

Le 16 décembre 2015, l'Assemblée communale acceptait le regroupement des sapeurs-pompiers des communes d'Autigny, Chénens, Cottens et La Brillaz.

Le crédit d'investissement octroyé par l'Assemblée communale se compose comme suit :

-	Taxe d'entrée ACC	CHF 176'000.00
-	Achat de l'équipement	CHF 34'000.00
-	Subvention ECAB	- CHF 8'500.00

Total des charges CHF 201'500.00

A l'occasion de ce regroupement seul 11 membres sur 29 membres de l'ancien corps des sapeurs-pompiers de La Brillaz ont rejoint le CSPi Sarine Ouest.

Par conséquent, les frais relatifs à l'achat de l'équipement ainsi que la subvention de l'ECAB sont moins importants que les prévisions budgétaires.

Cet investissement se boucle avec un solde non-utilisé de CHF 10'074.30.

Dès lors, le décompte final se présente ainsi :

-	Taxe d'entrée ACC	CHF 175'626.00
-	Achat de l'équipement	CHF 21'022.70
-	Subvention ECAB	- CHF 5'223.00

Total final de l'investissement CHF 191'425.70

**DECISIONS
SOUMISES
A L'ASSEMBLEE**

Commentaires sur les comptes 2016

Les comptes 2016 bouclent avec un excédent de recettes de CHF 101'729.13 pour un total de charges de CHF 11'332'311.67 et un total de recettes de CHF 11'434'040.80 alors que le budget prévoyait un excédent de recettes de CHF 8'554.65.

Cet excellent résultat est obtenu après attribution aux réserves de :

- CHF 284'000.00 pour l'achat de la parcelle 630 RF Lentigny
- CHF 50'000.00 pour l'aménagement des locaux administratifs
- CHF 350'000.00 pour les bâtiments
- CHF 400'000.00 pour les routes.

Comme à l'accoutumé, vous trouverez, ci-dessous, des explications d'ordres généraux et des explications détaillées, chapitre par chapitre. Aussi n'hésitez pas à consulter le détail des comptes sur le site internet de la commune. Le conseil communal se tient à disposition pour tout complément d'information.

A part le dicastère de la santé, qui est supérieur au budget de CHF 6'559.60 toutes les autres charges des dicastères sont inférieures au budget ce qui prouve que le conseil communal est toujours soucieux de la bonne gestion des deniers publics.

Des rentrées fiscales supplémentaires et inattendues permettent d'améliorer le résultat de près de **CHF 1'000'000.00**. Néanmoins cela ne signifie pas que le conseil communal doive faire preuve d'une euphorie incontrôlée. A l'instar des comptes de l'Etat de Fribourg, ce sont les impôts dits "conjuncturels" qui ont essentiellement contribué à l'embellie budgétaire. Celui sur les gains immobiliers a ainsi drainé CHF 312'257.15, celui sur les prestations en capital CHF 242'037.10 et l'impôt à la source CHF 117'037.10.

Par contre les impôts dits "réguliers" ont également amélioré le résultat par rapport au budget de près de CHF 380'000.00.

Au vu de cet excellent résultat, le conseil communal est conscient que la question du taux d'imposition doit faire l'objet d'une analyse. Cependant cette dernière ne doit pas reposer uniquement sur un seul exercice qui comporte, comme indiqué ci-dessus, des recettes dites "conjuncturelles" mais doit tenir compte du prochain budget ainsi que de la planification financière sur 5 ans qui sera élaborée prochainement.

En ce qui concerne **les charges liées relatives aux pots communs cantonaux**, elles ont été moins importantes que prévues. Le montant total payé pour les charges liées "cantonales" s'élève à **CHF 1'992'515.65** soit CHF 42'874.15 de moins que le budget et CHF 239'233.60 de moins que les comptes 2015.

Les charges liées relatives aux collaborations intercommunales, quant à elles, s'élèvent, pour 2016, à **CHF 2'215'407.40** soit CHF 70'108.80 de moins que le budget mais à CHF 213'805.65 de plus que les comptes 2015.

Approbaton des comptes 2016

Comme relevé ci-dessus, après attributions aux réserves de CHF 1'084'000.00 l'excédent de produits de l'exercice 2016 se monte à **CHF 101'729.13**.

L'assemblée communale est invitée à accepter les comptes 2016 ainsi que les attributions aux réserves telles que proposées ci-dessus.

Commentaires détaillés sur les différences significatives entre le budget de fonctionnement et les comptes de fonctionnement 2016.

01. Assemblée communale et conseil communal

Les jetons de présence du conseil communal sont très proches du budget. Malgré la mise en place de la nouvelle équipe, issue des élections du printemps 2016, le respect du budget a été un mot d'ordre donné. Celui-ci a été respecté malgré un travail important de reprise des dossiers.

14. Police du feu

La solde du corps des sapeurs-pompiers est supérieure au budget en raison de la mise à disposition des pompiers pour le parking de la fête d'inauguration des nouveaux uniformes de notre fanfare l'Harmonie de La Brillaz. Cette fête a eu des répercussions, non seulement au niveau de notre commune, mais également au niveau des communes avoisinantes.

La taxe d'exemption des sapeurs-pompiers est largement supérieure au budget en raison de l'entrée en vigueur du nouveau règlement au 1^{er} janvier 2016.

30. Culture

Le montant des jetons de présence est supérieur au budget. En effet, notre vice-syndic, comptable de métier, a décidé de faire partie de la commission de gestion de la bibliothèque régionale d'Avry (BRA). Les jetons de cette commission sont pris en charge par les communes partenaires.

33. Parc public

La piste de pétanque à l'école d'Onnens n'a pas pu être réalisée en raison de l'agrandissement du bâtiment prévu par la paroisse.

A contrario, le conseil communal a décidé la mise en place des arrêts de bus aux abords de l'école 1901 et a décidé le changement des drapeaux du bâtiment administratif qui étaient dans un très mauvais état.

D'autre part il était prévu de conclure un abonnement d'entretien pour les engins de jeux à l'école Caméléon, chose à laquelle nous avons renoncé car il peut être exécuté par nos employés.

540. Protection de la jeunesse

Il y a plusieurs explications quant au dépassement important du budget 2016.

Le budget 2016 a été effectué sur la base des données connues en août 2015 tenant compte d'une forte diminution liée à l'introduction de la 2^{ème} année infantine.

Plusieurs familles, dont les enfants fréquentent une crèche sont arrivées en septembre/octobre 2015 dans notre commune. Certaines de ces familles monoparentales ont des très faibles revenus et bénéficient de subventions importantes pour le placement de leurs enfants. Il faut savoir qu'une subvention pour une famille à faible revenu peut vite se chiffrer à CHF 1'200.00 par mois.

L'autre explication est l'augmentation de la population dont la part de jeunes enfants de 0-4 est à nouveau en croissance.

62. Routes communales et génie civil

Les investissements consentis pour remettre à niveau la technologie de notre éclairage ont apporté des économies d'énergie plus importantes que prévues.

D'autre part, le tracteur (nouvelle acquisition) est soumis à la RPLP contrairement à l'ancien véhicule. La valeur du parc machines a augmenté de manière notoire (épareuse, balayeuse, remorque, etc.).

700. Approvisionnement en eau

Un important dépassement dans le compte des achats d'eau à l'AESO est à relever. En effet, une erreur de comptage sur une vanne défectueuse à l'entrée a provoqué une partie du dépassement. Un remboursement de CHF 63'691.65 nous a ainsi été accordé. Pour le surplus, de grosses fuites d'eau avant compteurs ont été identifiées et réparées. Nous observons également une augmentation de la consommation qui se répercute en produit sur la vente d'eau aux citoyens.

720. Ordures ménagères

D'une part, nous avons constaté que l'expansion des horaires d'ouverture des déchetteries a eu un impact financier moins important que prévu. D'autre part, les amendes prononcées suite aux dépôts de sacs non taxés ont eu un effet positif.

790. Aménagement du territoire

En ce qui concerne le secteur "Constructions", l'année 2016 s'est caractérisée comme suit:

- d'une part, la charge de travail (nombre de dossiers et difficultés que présentent ces derniers) n'a cessé de croître ;
- d'autre part, on peut relever le départ de la collaboratrice spécialisée, laquelle était en place depuis quelques années ; son remplacement a suscité quelques travaux supplémentaires, notamment en relation avec la formation de la personne qui lui a succédé.

Globalement, ces travaux ont nécessité un engagement légèrement supérieur de la part du conseiller responsable du dicastère, ce qui explique le dépassement constaté.

942. Bâtiments écoles

On a constaté une baisse des coûts du mazout suite, d'une part à une consommation moindre en raison des conditions climatiques et, d'autre part, à une baisse du prix du mazout.

943. Autres bâtiments administratifs

En ce qui concerne le bâtiment administratif, le remplacement de l'adoucisseur d'eau n'était pas nécessaire, nous avons solutionné ce problème différemment.

La révision de la chaudière n'a pas été exécutée. Le travail a été prévu dans le budget 2017. Seule la pose d'une alarme pour le chauffage a été effectuée.

Comptes des investissements

En ce qui concerne les comptes d'investissements, les montants engagés représentent un montant de CHF 1'310'929.05 et les recettes CHF 551'650.05. Ces dernières représentent surtout des subventions fédérales et cantonales pour l'assainissement de la butte de tir.

4.1. Achat de terrain

Les parcelles RF 630 et RF 502 secteur Lentigny ont été classées en zone d'intérêt général à la fin des années 80 lorsque le conseil communal de Lentigny eu le projet de créer un centre sportif et culturel. Si à cette époque l'achat fut fait pour la parcelle RF502 sur laquelle se situent aujourd'hui l'école Caméléon et la Salle polyvalente, il n'en fut pas de même pour la parcelle RF 630. Ceci quand bien même elle était prévue pour une extension future du projet.

Ce terrain d'une longueur de 150 mètres borde sur toute sa longueur, et sur une largeur d'environ 30 mètres, la route Joseph-Nicolas-Mora et la place de parc de la salle polyvalente. Sa superficie est très exactement de 4'600 m².

Sa propriétaire, Mme Jacqueline Papaux, a émis le vœu, il y a plusieurs années déjà, de vendre cette parcelle. Elle a donc pris contact avec la commune de La Brillaz qui fit une proposition de prix en avril 2009 au tarif de CHF 60.- /m².

A ce jour, Mme Jacqueline Papaux est disposée à céder ce terrain au prix proposé en 2009 et le conseil communal estime judicieux de procéder à cet achat. Il s'agit d'une véritable opportunité pour la commune d'acquérir une réserve de terrain constructible pouvant servir à des projets d'expansion future.

Le financement de cet achat de CHF 284'000.- (4'600m² x CHF 60.- = CHF 276'000.- + frais de mutation) se fera par la trésorerie communale et sera amorti par un prélèvement sur la réserve.

Le conseil communal vous invite à accepter cet achat et le crédit y relatif.

4.2. Mise aux normes de la déchetterie de Lentigny

Cela est connu depuis longtemps, notre déchetterie de Lentigny ne respecte pas les normes environnementales fixées par les instances cantonales. Récupération des eaux de pluie, stockage de déchets sensibles à l'abri des intempéries ne sont entre autres pas garantis.

En 2010, un premier projet de mise aux normes a vu le jour. Les installations de la STEP obligeaient alors la mise en place d'importants remblais pour garantir la récupération des eaux de pluie. Travaux amenant le projet au-delà du million de francs. Ce qui provoqua son abandon.

En 2012, une étude a été menée afin de définir si un autre emplacement pouvait être prévu pour la déchetterie. Les résultats ont démontré que le territoire de notre commune ne permet pas d'envisager un déplacement.

L'ensemble des éléments précités ont permis à notre commune de jouir jusqu'à ce jour d'une certaine tolérance de la part du Service cantonal de l'Environnement (SEN).

Avec l'arrêt des installations d'épuration suite au raccordement effectué en ce début d'année à la STEP de Pensier, il y a lieu maintenant d'effectuer ces travaux de mises aux normes. En profitant de lier ces travaux à ceux de désaffectation de la STEP, il est possible de faire quelques économies non négligeable (Un seul déménagement temporaire de la déchetterie durant les travaux, installation de chantier, etc.).

Le projet prévoit la pose d'un revêtement bitumineux sur l'ensemble de la surface de la déchetterie et la mise en place d'un réseau de canalisation pour permettre la récupération des eaux de pluie.

L'aménagement d'un circuit permettant une parfaite fluidité du trafic à l'intérieur de la déchetterie.

La construction d'un bac de rétention pour accueillir les bennes pour déchets encombrants et ferrailles. Celui-ci sera équipé d'un séparateur d'huile.

La construction d'un couvert pour accueillir les déchets spéciaux tel que les piles usagées, néons et autres appareils électroménager.

Un système de passerelle permettra aux usagers un accès plus aisé et plus sécurisé par le dessus des bennes.

Le projet tel que prévu est devisé à CHF 340'000.- HT.

Son financement est prévu par un emprunt. L'amortissement de 4% s'élève à CHF 13'600.- et les intérêts de 2% à CHF 6'800.-

Le conseil communal vous invite à accepter le projet tel que présenté ainsi que le crédit y relatif.

4.3 Ecole d'Onnens : rénovation extérieure partie copropriété

Demande de crédit pour la rénovation et l'assainissement de l'enveloppe extérieure de l'école d'Onnens, par la pose d'une isolation périphérique sur la partie inférieure du bâtiment (en dessous de la salle paroissiale) appelée ci-après aile ouest.

Présentation

Bâtiment en copropriété aile ouest côté Lentigny

Le 29.03.2017, l'Assemblée de paroisse de La Brillaz a voté un crédit pour l'agrandissement et la rénovation de la salle paroissiale. Cette salle est située au-dessus de notre propriété. Par conséquent, nous allons profiter de cette occasion pour assainir et isoler la partie basse des façades Nord-Ouest et Sud-Est de cette bâtisse.

Il est prévu une enveloppe isolante périphérique avec un crépi et la pose de tablettes alu identiques à celles de la paroisse selon les détails ci-dessous. Ces travaux vont contribuer à l'économie d'énergie comme le recommande les services cantonaux et donner un aspect uniforme à l'édifice après les travaux de la paroisse.

Aile ouest : lot paroisse et commune

- Isolation périphérique ép. 200 mm et crépissage
Tablettes alu idem partie paroisse
Prix selon estimation de l'architecte CHF 30'000.-

Aile ouest : lot de la commune uniquement

- Encadrement des portes d'entrées CHF 3'000.-
- Soubassement en béton fibré pour les façades
Nord-Ouest et Sud-Est. CHF 10'000.-
- Divers et imprévus. CHF 3'000.-
- Honoraires de l'architecte CHF 4'000.-

Total TTC selon estimation de l'architecte CHF 50'000.-

Financement

Le financement est prévu par la trésorerie communale et sera amorti par un prélèvement sur la réserve des bâtiments.

Conclusion

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 50'000.- TTC pour la rénovation et l'assainissement de l'enveloppe extérieure de l'école d'Onnens, aile ouest.

4.4 Ecole d'Onnens : rénovation extérieure partie ancien château

Demande de crédit pour l'assainissement des façades de la partie perpendiculaire à l'école de Onnens partie ancien château ci-après appelé aile est.

Présentation

Bâtiment partie ancien château aile est

Au vu des travaux proposés sur la partie ouest, il est apparu opportun d'effectuer l'assainissement extérieur de l'aile est perpendiculairement accolée à l'école et propriété de la commune uniquement.

Cette partie du bâtiment est classée au service des biens culturels catégorie de protection 3.

Selon le Service des Biens Culturels, une isolation périphérique ne peut être admise pour cette partie-là.

Nous allons néanmoins procéder à l'assainissement de cette aile sans poser d'isolation, l'épaisseur des murs actuels nous assure tout de même une bonne protection thermique et les travaux prévus vont donner une vision homogène et cohérente de l'ensemble.

Le budget pour l'aile est se compose des travaux et montants suivants :

• Assainissement et réfection des façades	CHF 55'000.-
Crépissage façades	
crépi à l'ancien des trois côtés	
encadrement et tablettes de fenêtre	
soubassement crépi à l'ancien	
• Traitement des surfaces extérieures	CHF 9'000.-
Peinture des façades, avant-toits et fenêtres	
• Fermetures extérieures	CHF 18'000.-
Remplacement ou remise en état des volets bois	
Selon SBC	
• Divers et imprévus	CHF 3'000.-
• Honoraire de l'architecte	CHF 15'000.-
• Echafaudages	<u>CHF 10'000.-</u>

Total TTC selon estimation de l'architecte CHF 110'000.-

Financement

Le financement est prévu par la trésorerie communale et sera amorti par un prélèvement sur la réserve des bâtiments.

Conclusion

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 110'000.- TTC pour l'assainissement des façades de l'aile est de l'école d'Onnens.

INFORMATIONS COMMUNALES

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Syndique, Présidence du conseil communal et des assemblées communales / Relations publiques / Communication (information communale, site internet) / Affaires sociales / Santé publique / Justice / SIPLP / AES / Cercle scolaire / Cycle d'orientation / Conservatoire	Beatrix Guillet 079 287 67 86 <i>b.guillet@labrillaz.ch</i>
Vice-syndic, Administration / Archives / Gestion du personnel communal / Informatique / Finances : budget, comptes, gestion fortune, contentieux, planification financière / Bibliothèque régionale d'Avry / Police / Ordre public / Militaire / Protection civile / ORCOC	Claude Mettraux 079 456 28 38 <i>c.mettraux@labrillaz.ch</i>
Evacuation des eaux / STEP / AESC / Agriculture / Forêts / Parchets communaux	Thomas Chappuis 079 648 99 47 <i>t.chappuis@labrillaz.ch</i>
Petite enfance / Ecole maternelle / Cultes / Cultures / Cimetière	Vanessa Joye Safavi 079 787 34 33 <i>v.joye-safavi@labrillaz.ch</i>
Aménagement / Constructions	Roland Kalberer 076 537 45 54 <i>r.kalberer@labrillaz.ch</i>
Police du feu / Bâtiments communaux / Adduction d'eau / AESO	Michel Rey 079 574 69 37 <i>m.rey@labrillaz.ch</i>
Routes / Nouvelle mensuration / Parcs publics / Gestion des déchets / Protection de la nature / Correction des eaux et endiguements	Daniel Terrapon 079 928 62 17 <i>d.terrapon@labrillaz.ch</i>

Fermeture de l'administration communale

Le conseil communal vous prie de prendre note des dates suivantes auxquelles l'administration communale sera fermée :

du 31 juillet 2017 au 16 août 2017

du 16 octobre 2017 au 20 octobre 2017

du 22 décembre 2017 au 8 janvier 2018

Pour les vacances estivales, une information complémentaire vous parviendra en temps utile.

Bienvenue à Vanessa Joye Safavi

Suite à l'élection complémentaire au conseil communal du 12 mars 2017, le conseil communal se réjouit d'accueillir Madame Vanessa Joye Safavi en son sein. Les membres des sociétés locales et les parents d'enfants en âge préscolaire vont rapidement faire sa connaissance puisque parmi les dicastères qui lui ont été attribués, se trouvent les dicastères cultes et culture, la petite enfance, l'école maternelle et les cimetières.

Appel aux propriétaires de chats

La problématique des chats errants qui vivent dans nos campagnes sans « domicile fixe » est une réalité. Les associations de la protection des animaux attirent régulièrement l'attention sur le nombre croissants de chats errants et abandonnés. Si le problème est particulièrement présent dans les exploitations agricoles, il s'étend également dans les régions urbaines.

Pour les associations de protection des animaux, la seule méthode sensée et humaine pour contenir l'augmentation de la population des chats errants est la castration/stérilisation. Mais pas tous les propriétaires font castrer ou stériliser leur chat, et ceux qui sont libres commercent avec les chats errants et contribuent ainsi à leur prolifération.

Dans ce contexte, il sied donc de rappeler que selon la loi suisse sur la protection des animaux, les propriétaires doivent éviter que leurs animaux se multiplient exagérément. Malheureusement, de nombreux propriétaires ignorent cette loi et causent ainsi une souffrance inutile aux animaux.

Des appels réguliers sont lancés par les associations de la protection des animaux pour sensibiliser les propriétaires et les encourager à prendre leurs responsabilités.

Pour terminer un grand merci à tous ceux qui rendent la vie aux chats errants moins misérables en les nourrissant ou en les accueillant, tout en acceptant non seulement les nombreux inconvénients, mais aussi en mettant la main au portemonnaie. En effet, selon une étude de la SPA, les coûts d'entretien d'un chat sont estimés à près de CHF 800.- par année.

Inscription pour l'accueil extrascolaire ouverte

Les inscriptions pour l'accueil extrascolaire pour l'année 2017/2018 sont ouvertes. Les personnes intéressées trouvent toutes les informations sur le site internet de La Brillaz dans la rubrique Education et famille, l'onglet accueil extrascolaire. En cas de questions, veuillez vous adresser à Beatrix Guillet, syndique (b.guillet@labrillaz.ch) ou Anne Pittet, responsable de l'accueil (aes@labrillaz.ch).

Présentation des commissions

Lors de la dernière assemblée communale, il a été demandé qu'une vue d'ensemble des membres des commissions soit publiée.

Commission financière

La commission financière se compose de cinq membres élus par l'Assemblée communale. Elle examine le budget, ainsi que la gestion et les comptes présentés par le conseil communal, et doit déposer son rapport relatif à ces objets à l'intention de l'Assemblée communale. Elle examine la planification financière et les projets du conseil communal entraînant de nouveaux engagements financiers et donne son préavis.

Président	Dominique Baudois
Vice-président	Olivier Telley
Secrétaire	Claude Marro
Membres	Sophie Galliath-Melzer Raphaël Pichonnaz

Commission de naturalisation

La commission de naturalisation étudie les candidatures à la naturalisation que le Service de l'Etat civil et des naturalisations du canton de Fribourg a transmises à la Commune de La Brillaz. Les membres de la commission des naturalisations consultent les dossiers des candidats à recevoir, préparent l'audition du candidat en vue d'évaluer le degré d'intégration, la maîtrise d'une langue officielle ou les connaissances civiques. Après l'audition, les membres se concertent pour décider de la pertinence et de la validité des arguments amenés par la personne auditionnée.

Président	Claude Mettraux, vice-syndic
Membres	Bruno Chardonnens Beatrix Guillet, syndique Anne Magnin Sandra Yerly Dubey
Secrétaire	Martine Duc

Commission d'aménagement et commission de l'énergie

La commission d'aménagement et de l'énergie est élue par l'Assemblée communale. Elle est chargée, entre autres, de préavisier les projets d'aménagement du territoire, environnementaux et énergétiques à l'intention du conseil communal. Elle appuie le conseil communal dans les tâches liées à l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci. La commission d'aménagement est composée de deux membres nommés par le conseil communal et 5 membres élus par l'Assemblée communale.

Président	Roland Kalberer, conseiller communal
Membres	Gilles Aubonney Bruno Chardonnens José Codourey Claude Gendre Laurent Monneron Michel Rey, conseiller communal
Secrétaire	Carole Grossenbacher

Commission technique

Cette commission est chargée de soutenir le conseil communal dans sa tâche de contrôle des dossiers de construction par rapport à la loi et aux règlements en vigueur. Elle effectue également les visites de conformité. Elle est nommée par le conseil communal.

Président	Roland Kalberer, conseiller communal
Membres	José Codourey Claude Gendre Laurent Monneron Michel Rey, conseiller communal Thierry Savioz Sylvain Zehnder

Commission locale du feu et des constructions

La commission du feu procède aux contrôles des bâtiments en construction avant de délivrer le permis d'occuper, effectue les visites périodiques du feu et veille à ce que les propriétaires remédient aux déficiences constatées par les ramoneurs.

La commission locale du feu est composée d'un membre du conseil communal, qui la préside, et d'au moins deux autres membres.

Président	Michel Rey, conseiller communal
Membres	Christophe Guillaume vacant

Commission locale du feu et des constructions : appel aux candidats

Le règlement organique du service de défense contre l'incendie et de la lutte contre les éléments naturels prévoit en son article 3 que le conseil communal se dote d'une commission locale du feu et des constructions.

Comme mentionné précédemment, cette commission est composée d'au moins 3 membres. Or, depuis novembre dernier, un poste y est vacant.

Le conseil communal est, dès lors, à la **recherche d'un membre** pour compléter cette équipe.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître lors de l'assemblée communale ou prendre contact avec le conseiller communal responsable du dicastère Monsieur Michel Rey 079 574 69 37.

Règlement organique du service de défense contre l'incendie et de la lutte contre les éléments naturels : rappel

Depuis le 1^{er} janvier 2016, notre corps des sapeurs-pompiers œuvrent sous l'égide du CSPi Sarine Ouest regroupant les communes d'Autigny, Chénens, Cottens et La Brillaz.

Exceptionnellement et uniquement pour la facture relative à l'année 2016 que vous avez reçue en janvier 2017, le conseil communal peut prendre en compte une éventuelle réclamation au-delà du légal de 30 jours. Pour ce faire, vous êtes prié de faire parvenir votre demande par écrit avec une copie des documents attestant de votre dispense de servir dans le corps des sapeurs-pompiers en vue de votre exonération.

A cet effet, vous trouverez, ci-après, un extrait du règlement traitant notamment de la taxe d'exemption et de l'obligation de servir.

Les étudiants et les apprentis, jusqu'à 25 ans, devront fournir chaque année, entre les mois de septembre et décembre, les attestations relatives à leur formation faute de quoi ils ne seront pas exonérés du paiement de la taxe.

...

CHAPITRE III

CORPS DE SAPEURS-POMPIERS

A Obligation de servir - recrutement - taxe d'exemption

Art. 5 ¹ Le service de défense contre l'incendie ou le paiement de la taxe d'exemption est obligatoire pour tout homme ou femme valide domicilié/e sur le territoire des quatre communes, quelle que soit sa nationalité, dès 20 ans révolus et jusqu'à 50 ans.

² Les jeunes âgés de 18 ans révolus peuvent, s'ils le demandent, être incorporés dans le corps des sapeurs-pompiers.

³ De plus, si les conditions de motivation, de compétence ainsi que de disponibilité sont remplies, la possibilité est offerte aux membres du corps qui en font expressément la demande de poursuivre le service sur une base volontaire jusqu'à l'âge de 60 ans. La décision est de la compétence de la commission intercommunale du CSPI sur préavis de l'Etat-major.

⁴ Sont dispensés du service dans le corps de sapeurs-pompiers et également exonérés du paiement de la taxe d'exemption :

- a) les personnes au bénéfice d'une rente AI;
- b) la personne qui s'occupe, dans son propre ménage d'une personne invalide ou impotente;
- c) les membres des corps de police cantonale ou communale ainsi que les militaires professionnels et les membres du corps des gardes-frontières, astreints à un horaire irrégulier;
- d) les ecclésiastiques et les séminaristes;
- e) les étudiants et apprentis jusqu'à 25 ans sur présentation d'une attestation;
- f) le conjoint ou concubin d'une personne incorporée;
- g) les personnes qui ont servi 20 ans dans un corps de sapeurs-pompiers et leurs conjoints ou concubins;
- h) les membres d'un centre de renfort.

recherche

des personnes pour encadrer les devoirs accompagnés

Dès la rentrée scolaire 2017-2018, les communes de La Brillaz et Corserey vont organiser un service de « devoirs accompagnés » à l'intention des élèves des classes de 3-4H, 5-6H et 7-8H. Cette prestation est ciblée pour les enfants dont la situation familiale ou le contexte social ne sont pas favorables pour réaliser les devoirs de façon satisfaisante à la maison.

Ce que sont les devoirs accompagnés :

Un lieu calme où les enfants peuvent accomplir leurs devoirs sous la surveillance d'un adulte encadrant. Lorsque cela est nécessaire, l'encadrant-e donne des explications complémentaires permettant à l'enfant de mieux comprendre ses devoirs.

Une aide à l'exécution des devoirs, sous diverses formes :

- contrôler que les devoirs se fassent correctement
- interroger l'enfant dès qu'un devoir est terminé
- donner un conseil sur la méthode de travail
- fournir une explication permettant à l'enfant de mieux comprendre les devoirs à accomplir

Ce que ne sont pas les devoirs accompagnés :

La mission de la personne encadrant les groupes de devoirs accompagnés ne consiste pas à enseigner les notions étudiées en classe. Il ne s'agit ni de cours privés, ni de cours d'appui.

Quand ?

Les devoirs accompagnés auront lieu les lundis, mardis et jeudi durant l'année scolaire, de 15h30 à 17h00 environ. Les vacances seront à prendre durant les vacances scolaires fribourgeoises.

Intéressé-e ?

Vous avez plus de 18 ans, vous êtes disponible, vous appréciez le contact avec les enfants et vous avez une âme pédagogique, alors n'hésitez pas à adresser votre lettre de motivation à M. Samuel Glannaz, responsable d'établissement, Route Joseph-Nicolas Mora 20, 1745 Lentigny ou par courriel à l'adresse suivante : direction.ep.brillaz@fr.educanet2.ch.

Pour tout renseignement complémentaire, M. Samuel Glannaz se tient à votre disposition au 079 378 47 85.

Lentigny, mars 2017

Responsable d'établissement – M. Samuel Glannaz – 079 378 47 85 – direction.ep.brillaz@fr.educanet2.ch

Route Joseph-Nicolas Mora 20 – 1745 Lentigny

Secrétariat – Mme Sandrine Mettraux – 026 477 99 70 – ecole@labrillaz.ch

p.a. administration communale de La Brillaz, Route d'Onnens 11 – 1745 Lentigny

INFORMATIONS GENERALES

Juventus Camp 2017

Avec les entraîneurs et le staff de La Juventus

Inscris-toi au Juventus Camp !



camp

FC Sarine-ouest

Stade des Papillons-Lentigny

Du 17.07.2017 au 21.07.2017



**Camp de foot pour les enfants (dès 6 ans)
et les adolescents (jusqu'à 16 ans)**

Inscriptions: www.sports3events.ch

Renseignements: Raphaël Perini (078 853.62.90)

17 au 21 juillet

**Le tournoi de 1^{ère}/2^{ème} ligue de Lentigny
aura lieu en soirée**



Envie de jouer au football ?



Les clubs de football de Lentigny et de la Brillaz (Onnens et Lovens) vous permettent d'évoluer dans différentes catégories :

A Lentigny :

- Ecole de football, juniors F, E : filles et garçons né(e)s **entre 2007 et 31.12.2011.**

Dans les villages formant le FC Sarine-Ouest :

- Catégories juniors D, C, B et A : enfants et adolescents (nés en 2003 et plus âgés),
- Actifs : adultes, dans nos différentes équipes de 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} ligue,
- Séniors : adultes, dès 30 ans,
- Football féminin (juniors et 3^{ème} ligue)

Êtes-vous intéressés à vous investir dans notre club (joueur, entraîneur, membre du comité, tenir la buvette, etc) ? Appelez-nous !

Pour de plus amples informations ou pour une inscription, prenez contact avec :
FC Lentigny : Thierry Chanson au 079 459 63 65 ou thierry.chanson@bluewin.ch

FC La Brillaz : Baechler Jonathan au 079 366 69 59 ou

jonathan.baechler@bluewin.ch

<http://fcsarine-ouest.com/>

Cor des alpes

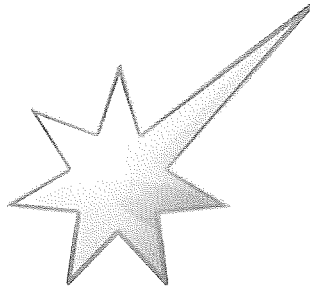


Le trio de cors des alpes, L'Echo de La Buchille a été fondé en 2013 à Onnens.

Depuis, il participe régulièrement aux festivités de la Fête nationale de La Brillaz.

Il est à votre disposition pour toutes animations de vos fêtes.

Contact : Marcel Lauper 079 456 93 40 marcel_lauper@bluewin.ch



Chère famille,

Les fenêtres de l'Avent de Lovens et Onnens ont connu un grand succès, grâce à vous.

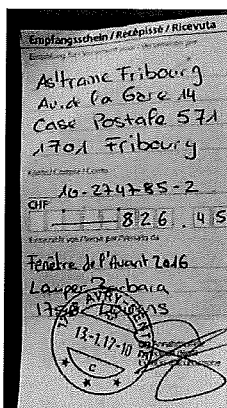
Malgré le froid et la neige, vous étiez au rendez-vous et les villageois sont venus nombreux admirer la décoration unique et originale de votre fenêtre.

Félicitations et surtout un très grand **merci** d'avoir répondu positivement à notre projet, nous avons passé un moment magique comme nous l'espérions.

Grâce à vous ainsi qu'aux villageois et amis, un don a pu être versé à l'association As 'tram pour un montant de Fr. 826.45 merci.

Pour cette année 2017, nous pourrions découvrir les fenêtres de l'Avent sur le village de Lentigny et nous espérons vous y revoir pour passer un bon moment.

Barbara Lauper, Nadège Rime et Céline Chappuis





9 JUIN

BAR AVEC AMBIANCE DES 20H00

10 JUIN

CORTEGE SUR LE THEME DES POMPIERS D'ANTAN A 8H15

JEUX DES 9H00

CONCOURS DE DESSIN DES ECOLES D'AUTIGNY-CHENENS-COTTENS

RESTAURATION

BAR



8-10 septembre 2017

BÉNICHON

www.paindanis.ch

Bénichon à Lentigny

Chères Citoyennes, chers Citoyens de la Commune de La Brillaz,

Une fête se prépare pour vous... En effet, le FC La Brillaz ainsi que la Société de Jeunesse d'Onnens ont décidé de s'unir pour organiser une nouvelle fois la Bénichon. Cette fête se déroulera du **vendredi 8 au dimanche 10 septembre 2017 à la Salle Polyvalente de Lentigny.**

PROGRAMME DE LA FÊTE

Vendredi 8 septembre, dès 17h00

- Cuisson du vin cuit
- Animation musicale
- Petite restauration et bar

Samedi 9 septembre, dès 10h00

- **Marché villageois** (vin cuit, produits de la Bénichon et stands régionaux)
- Concours moutarde de Bénichon (inscription via www.paindanis.ch)
- Animation durant la journée (chœurs, fanfare et groupes de musique de la commune)
- **Grande soirée humoristique** avec le Swiss Comedy Club

Dimanche 10 septembre, dès 11h00

- Apéritif animé par l'Orchestre Jem Grevire
- **Grand repas de Bénichon**
- Bal avec Jojo Music

Durant tout le week-end

- Petite restauration et bar
- Animation musicale
- Balançoire de Bénichon et château gonflable

INSCRIPTIONS GRANDE SOIRÉE HUMORISTIQUE

- Avec le **Swiss Comedy Club** : Thierry Meury, Kamini, Jessie Kobel, Sandrine Viglino et Jérémy Vaillot
- Inscriptions pour le spectacle : **CHF 35.-/personne**
 - Par téléphone au **078 827 72 82 (message vocal)**
 - Sur notre site internet www.paindanis.ch



INSCRIPTIONS GRAND REPAS DE BÉNICHON

- **Menu adulte : CHF 55.-/personne** (servi dans la salle polyvalente)
 - Cuchaule et moutarde de Bénichon
 - Soupe aux choux
 - Jambon, saucisson, lard, choux, pommes de terre
 - Gigot d'agneau, purée, haricots, poire à botzi
 - Meringues, crème double et café
- **Menu enfant : CHF 15.-/personne** (servi dans la salle Mora uniquement)
 - Jambon et frites / Dessert
- Inscriptions pour le repas dès le 15 mai 2017 :
 - Par téléphone au **078 961 41 36 (message vocal)**
 - Sur notre site internet www.paindanis.ch

N'oubliez pas de visiter notre site internet : www.paindanis.ch

Nous espérons vous voir nombreux afin de faire perdurer nos traditions ainsi que de passer un agréable moment en votre compagnie.

La présidente de la jeunesse

Lara Baudois

Le président du FC La Brillaz

Christophe Carrel

Le président du CO

Benjamin Baechler

La secrétaire du CO

Magalie Baechler

La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

Quand ?

mardi - jeudi - vendredi 15h - 18h
 mercredi 15h - 19h30
 samedi 9h - 12h
 vacances scolaires : mercredi et samedi uniquement

Quoi ?

- > plus de 20'000 documents
- > 8 documents pour un prêt d'un mois
- > Un catalogue en ligne et la possibilité de :
 - réserver des livres
 - prolonger le délai de prêt

Ne manquez pas à la bibliothèque !

Le 10 mai 2017 à 19h30 : Speed-Booking

"Rendez-vous de lecteurs : échanges de coups de cœur !"

3 minutes pour donner envie de lire son livre



Rendez-vous mensuels (sauf vacances scolaires)

- L'Heure du Conte pour les enfants : le 1^{er} mercredi de chaque mois, de 14h à 15h
- Né pour lire pour les tout-petits : le 3^{ème} mercredi de chaque mois, de 10h à 11h

Information

Depuis janvier 2017 et suite à la décision de la commune de Neyruz de dénoncer la convention la liant à la bibliothèque, un tarif différencié est appliqué aux lecteurs résidant dans les communes non signataires de la convention.

Communes membres de la convention : Autigny - Avry - Chénens - Corserey - Cottens - La Brillaz - Matran - Noréaz - Ponthaux - Prez-vers-Noréaz.

		Hors convention
Enfant jusqu'à 16 ans	Gratuit	Frs. 10.-
Apprenti - étudiant	Frs. 15.-	Frs. 20.-
Adulte	Frs. 30.-	Frs. 50.-

Pour plus d'infos...

Bibliothèque régionale d'Avry

026 470 21 42

biblioavry@bluewin.ch

<http://bra.avry.ch>

CO Sarine-Ouest

Route de Matran 24

1754 Avry-sur-Matran



YOUTH FOR UNDERSTANDING

YFU Suisse

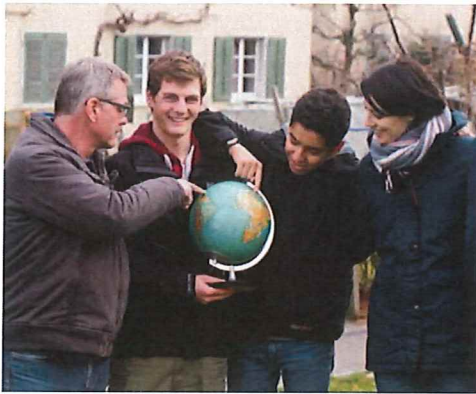
Monbijoustrasse 73, Case postale, 3001 Berne, Suisse

T +41 (0)31 305 30 60

romandie@yfu.ch | www.yfu.ch

Découvrez le monde à la maison!

Avez-vous envie de vivre une expérience unique en son genre en famille ? Alors tentez l'expérience de l'échange tout en restant à la maison !



Chaque année, quelque 65 étudiants venant des quatre coins de la planète viennent en Suisse pour vivre une expérience d'échange. Âgés de 15 à 18 ans, ils vivent au sein d'une famille d'accueil et fréquentent une école publique durant toute une année, pour en savoir plus sur notre pays, ses habitants, sa culture et sa langue.

Ouvrez votre foyer et votre cœur à l'un de ces jeunes et vivez l'aventure de l'échange tout en restant à la maison. – En tant que famille

d'accueil YFU, vous accueillez un jeune chez vous pour une durée de 10 à 11 mois sans indemnisation financière, en lui offrant ainsi un deuxième foyer. La motivation d'accueillir se fonde sur l'intérêt que l'on porte à la nouveauté et à un échange entre cultures.

Vous pouvez bien évidemment compter sur l'encadrement et le soutien de YFU durant toute la durée de l'échange.

Pour en savoir plus notre programme d'accueil, n'hésitez pas à nous contacter sans engagement (026 466 11 11, romandie@yfu.ch) ou rendez-vous sur notre site Internet : www.yfu.ch.

L'association YFU Suisse, forte de plus de 60 ans d'expérience dans le domaine des échanges de jeunes, ne poursuit pas de buts lucratifs et reçoit le soutien de la Confédération en tant qu'organisme de bienfaisance. Les activités d'YFU ont pour objectif de promouvoir la compréhension interculturelle, le respect entre les peuples et la disposition à assumer nos responsabilités sociales.



les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Route St-Nicolas-de-Flüe 2
CP 96 / 1705 Fribourg
Tél. 026 426 02 66
www.liguessante-fr.ch
info@liguessante-fr.ch

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Information – prévention



- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66

Ligue fribourgeoise contre le cancer / Krebsliga Freiburg / diabètefribourg / diabetesfreiburg / Ligue pulmonaire fribourgeoise / Lungenliga Freiburg / CIPRET Fribourg – Prévention du tabagisme / Fachstelle Tabakprävention Freiburg – CIPRET / Centre de dépistage du cancer du sein / Zentrum für Brustkrebs-Früherkennung / Registre des tumeurs / Krebsregister / Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo / Mobiles Palliative Care Team Voltigo / Santé en entreprise / Gesundheit im Betrieb /



cipret

Fribourg · Freiburg
Prévention du tabagisme
Tabakprävention

Arrêter de fumer...mission possible !

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur la santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.



Vous souhaitez faire partie des 19% d'ex-fumeur-euse-s du canton de Fribourg, ça tombe bien, c'est aussi notre mission !

Pour optimiser vos chances de réussite, le CIPRET vous propose :

**Coaching
stop-tabac en
4 séances**

**Cours
stop-tabac en
groupe**

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

1. Faire le point

Analyser vos habitudes de consommation et planifier l'arrêt

2. Préparation

Identifier vos ressources et développer des alternatives

3. Action

Arrêter et utiliser les stratégies pour maintenir la décision

4. Consolidation

Renforcer les acquis pour prévenir les rechutes

Tarifs

CHF 200.-

Coaching individuel

CHF 150.-

Cours de groupe

CHF 50.-

Entretien d'orientation

**Avec l'aide d'un spécialiste vous augmentez vos chances de réussite d'environ 50%.
Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !**

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Centre de prévention du tabagisme
Fachstelle Tabakprävention
Route St-Nicolas-de-Flüe 2, Case postale 96
1705 Fribourg · Freiburg
T 026 425 54 10 • F 026 426 02 88
info@cipretfribourg.ch

www.cipretfribourg.ch



À pied. À l'école. Accompagné.



Information aux communes du canton de Fribourg
A l'attention de la personne en charge du dicastère des écoles

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre les informations sur la campagne Pédibus dont le but est de promouvoir les déplacements à pied à l'école, de faire connaître les atouts **santé et sécurité** du système Pédibus auprès des parents et de stimuler la création de lignes. Cette année scolaire, 51 lignes de Pédibus sont actives dans le canton.

Vous pouvez favoriser la création de lignes Pédibus **et promouvoir la mobilité douce** sur le territoire de votre commune en collaborant à la transmission de l'information. Par exemple :

- Mettre des **supports d'information à disposition au bureau communal**: affiche, dépliants Pédibus,...
- Inclure un **dépliant d'information** dans la communication aux parents et/ou **présenter le Pédibus durant la soirée d'information** qui leur est adressée.
- En collaboration avec le/la responsable d'établissement scolaire, **mentionner le Pédibus dans le bulletin d'information de l'école** sous le chapitre du chemin de l'école et **distribuer un flyer Pédibus aux enfants de 1H à 4H** à la rentrée scolaire.
- Publier un **article d'information dans votre journal communal** ou sur votre site internet.
- Soutenir la participation de l'école de votre cercle scolaire à la **Journée internationale «à pied à l'école»** qui aura lieu le vendredi 23 septembre 2016 ; l'occasion de **sensibiliser enfants, parents et automobilistes aux questions de la sécurité du chemin de l'école.**

Le fonctionnement du Pédibus repose sur **l'engagement des parents**. Leur implication est essentielle, ce qui **les responsabilise tout en les soulageant d'une partie des trajets**. Les parents intéressés à mettre sur pied une ligne Pédibus peuvent faire appel à la Coordination Pédibus Fribourg qui les soutient dans leur organisation et fournit gratuitement le matériel utile ainsi qu'une assurance auprès du Bpa.

Nous espérons que votre commune participera à la promotion du Pédibus, et ainsi des déplacements à pied à l'école, pour la santé et la sécurité des enfants. Vous trouvez ci-après des documents que vous pouvez commander gratuitement, par mail à fribourg@pedibus.ch.

La coordination Pédibus Fribourg se tient à votre disposition pour vous fournir toute documentation, proposition d'article, présence pour une présentation ou tout autre demande. N'hésitez pas à me contacter !

Avec mes meilleures salutations
Séverine Emery
Coordinatrice Pédibus Fribourg

Coordination Pédibus Fribourg/ATE
Rue Jean-Grimoux 22, 1700 Fribourg, T 076 430 05 58, fribourg@pedibus.ch, www.pedibus.ch

SERVICES & ENTRAIDES

Les personnes intéressées à faire connaître leur disponibilité dans cette rubrique (musique, peinture, appuis scolaires, transports, commissions, etc.) sont priées de s'annoncer à l'administration communale.

Cours d'anglais, soutien scolaire

M. Emmanuel Scerri, anglophone (formateur diplômé TEFL de Toronto), donne des cours d'anglais à Onnens. Grand choix de méthodes et supports de cours. Possibilité de cours durant les vacances scolaires. Pour tout renseignement supplémentaire ou en cas d'intérêt, appelez le 079 579 29 36.

Cours de rythmique

Anne Menétrey Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans ½ (éventuellement 3 ans, à discuter) le lundi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 079 579 50 63.

Services d'une baby-sitter !

Codourey Alexia, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 22 26	079 560 12 59
Fragnière Luana, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 28 60	
Hirt Eléonore, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 25 51	079 569 71 80
Jobin Estelle, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		077 433 01 17
Marilley Mathis, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 28 82	079 241 52 03
Mettraux Emeline, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026 477 11 66	079 522 42 21
Oberson Antonie, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026 477 37 27	079 466 52 36
Steffen Olivia, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 04 20	077 228 61 83
Telley Tiffanie, Onnens	Certificat Croix-Rouge		079 425 94 31

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Dès le 15 mai 2017, Mme Natacha Spicher Delley, infirmière clinicienne généraliste, ouvre son cabinet de soins infirmiers comme indépendante à Lovens. Les soins sont effectués sur prescription de votre médecin traitant (pansements, enseignements et éducation, suivis et contrôles de santé, injections, prise de sang et perfusions, préparation de semainiers, soins, etc.) Pour les habitants de La Brillaz, elle se déplace également à domicile aux mêmes conditions. Horaires : lundi – mercredi – vendredi de 8 h 00 à 18 h 00
Téléphone : 078 403 62 72 - Site internet : www.adn-soins.ch

Horaire d'ouverture du secrétariat communal

	Matin	Après-midi	Soir
Lundi	9 h 00 – 12 h 00		
Mardi		14 h 00 – 16 h 30	18 h 00 – 20 h 00
Mercredi			
Jeudi	7 h 30 – 12 h 30		
Vendredi	9 h 00 - 11 h 00		

Merci de respecter les heures de réception en dehors desquelles vous pouvez déposer votre demande par fax, messagerie électronique ou messagerie vocale.

Il est également possible d'obtenir un rendez-vous.

LES PRINCIPAUX NUMEROS DE TELEPHONE

Secrétariat communal	026 477 99 70
Fax.....	026 477 99 79
E-Mail	commune@labrillaz.ch
Secrétaire-caissière communale et perceptrice d'impôt.....	026 477 99 73
Mme Brigitte Eltschinger	caisse@labrillaz.ch
Cercle scolaire	026 477 99 70
Mme Sandrine Mettraux.....	ecole@labrillaz.ch
Ecole maternelle	026 477 99 74
Mme Sabine Oppliger.....	commune@labrillaz.ch
Employés communaux / Christophe Guillaume	079 279 33 93
Claude Roulin	079 306 06 45
Agence AVS	026 477 99 70
Chef de section militaire : M. Philippe Chassot, Autigny	026 477 37 67
STEP – Service technique.....	026 477 30 79
Ecoles primaires : Lentigny 1901	026 477 37 43
Lentigny Caméléon.....	026 470 27 98
Ecole enfantine : Lentigny	026 477 17 34
Ecole maternelle : Onnens	026 470 24 70
Accueil extra-scolaire : Lentigny	026 477 99 70
Cure catholique (Onnens)	026 470 11 71
Gendarmerie cantonale.....	117
Feu	118
Cdt du corps des sapeurs-pompiers : M. Florian Felder	079 446 24 07
Service d'ambulance de la Sarine	144
Permanence médicale de la Sarine	026 300 21 40
Service de l'aide sociale.....	026 477 16 88
Fontainier : M. Christophe Guillaume	079 279 33 93